

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20 juin 2022 à 20H00

*L'an deux mil vingt-deux, le 20 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente Jean Fichet sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 13/06/2022.*

***Étaient présents :*** Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

***Étai(en)t absent(s) excusé(s) :*** Delphine LE COGUIC (procuration à Anne-Laure BERNARD)  
Alain LE FUR (procuration à Laurent GANIVET)  
Alexandre LE STRAT (procuration à Daniel DARCEL)

***Absent :*** Jean-Michel LERAY

***Secrétaire de séance :*** Audrey VAILLIER

*Début de séance à 20h00*

Laurent GANIVET procède au vote du compte-rendu de la séance du 2 mai 2022.  
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

### **1 -Parc éolien de TRESCOËT**

#### *❖ Projet de renouvellement du parc*

M. le Maire indique à l'assemblée que Messieurs Alain LE FUR et Alexandre LE STRAT, conseillers municipaux à SEGLIEN sont qualifiés de « conseillers municipaux intéressés » dans le cadre de ce projet de repowering éolien au motif où Alain LE FUR est propriétaire de parcelles incluses dans le terrain d'assiette du projet d'implantation du parc éolien et que le GFA LE STRAT géré par le père, l'oncle et la tante d'Alexandre LE STRAT est également propriétaire de parcelles incluses dans ce périmètre d'assiette. De ce fait, malgré les procurations données à L. GANIVET et D. DARCEL, les voix de ces derniers ne seront pas comptabilisées.

Le parc éolien de Trescoët est en service depuis décembre 2006.

Il est composé de 6 éoliennes de modèle Senvion MD70, implantées au sud et à l'est de Trescoët.

Les éoliennes actuelles mesurent 115 m de hauteur en bout de pale, pour un diamètre de 70 m et une hauteur de mât de 80m.

Le projet de renouvellement, tel qu'autorisé par l'arrêté préfectoral du 17 mai 2021, a été présenté en Conseil Municipal de Séglien en séance du 10 juin 2021.

Il consiste en le remplacement des machines anciennes par des éoliennes modernes (modèles de diamètre 117 m, 165 m en hauteur totale), une diminution du nombre de turbines (5 contre 6 actuellement) et en une légère modification de la disposition du parc.

Pour la réalisation des travaux de renouvellement, puis l'exploitation et la maintenance du parc, le propriétaire du parc doit disposer de conventions de servitudes sur les chemins ruraux de la Commune, ainsi qu'une convention d'occupation temporaire pour enfouir un câble inter-éoliennes sous la voirie publique communale.

Par ailleurs, le propriétaire du parc propose à la Mairie de Séglien de réaliser, pour son compte et contre indemnisation, l'entretien de la végétation spontanées des plateformes (débroussaillage et tontes des bas-côtés).

Le projet de renouvellement est aujourd'hui autorisé et purgé de tous recours contentieux.

Le Maître d'Ouvrage demeure dans l'attente d'une proposition de solution de raccordement pour la puissance supplémentaire sur le poste électrique source de Locmalo par ENEDIS. Cette solution de raccordement nécessite la modification du Schéma de Raccordement d'ENEDIS.

Dès la date de raccordement connue, le planning des travaux sera établi en retroplanning, en comptant une période de travaux de 12 à 18 mois, démantèlement compris.

La société espère une mise en service du parc en 2025

EDF Renouvelables sollicite le conseil municipal en vue d'une délibération portant sur les points suivants :

- L'autorisation au Maire, ou à son représentant légal, de négocier et signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce projet, et notamment les promesses foncières pour les chemins ruraux, les conventions de servitudes, et les actes notariés qui en découlent.

➤ **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents : 9 votants / 10 voix pour (Delphine LE COGUIC ayant donné procuration à Anne-Laure BERNARD)**

## 2 - Commission « Finances »

### ❖ Révision des loyers

<i>Révision des loyers au 01/07/2022</i>					
Adresse du bien	Type de Logement	Loyer au 30/06/2022 en €	Ancien Indice Loyer	Indice Loyer 4ème trimestre 2021 (à prendre en compte pour le calcul)	<b>Loyer au 1er juillet 2022</b>
5 Place de l'Eglise	T4	402,63	130,52	132,62	<b>409,11</b>
9 rue du Murio	T4	480,96	130,52	132,62	<b>488,70</b>
7 rue du Murio	T4	444,45	130,52	132,62	<b>451,60</b>
1 rue de Coët En Fao (logement n°4)	T3	294,82	130,59	131,67	<b>297,26</b>
1 rue de Coët En Fao (logement n°3)	T3	294,82	130,59	131,67	<b>297,26</b>
14 Place de l'Eglise (ancienne école logement n°2)	T3	336,42	130,59	131,67	<b>339,20</b>
12 Place de l'Eglise (ancienne école logement n°1)	T2	271,68	130,57	131,12	<b>272,82</b>
8 rue Yves Le Calvé	T2	220,00	130,57	131,12	<b>220,93</b>
1 rue de Coët En Fao (logement n°1)	T1	196,03	130,57	130,69	<b>196,21</b>
1 rue de Coët En Fao (logement n°2)	T1	196,03	130,57	130,69	<b>196,21</b>
<i>Logement rue de Coet En Fao Loyer + Charges</i>					
		Loyer au 01/07/2022	Charges au 01/07/2022	<b>Montant total mensuel</b>	
1 rue de Coët En Fao (logement n°4)	T3	297,26	30,30	<b>327,56</b>	
1 rue de Coët En Fao (logement n°3)	T3	297,26	30,30	<b>327,56</b>	
1 rue de Coët En Fao (logement n°1)	T1	196,21	10,10	<b>206,31</b>	
1 rue de Coët En Fao (logement n°2)	T1	196,21	10,10	<b>206,31</b>	

➤ **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de valider la révision des loyers telle que mentionnée ci-dessus.**

L. GANIVET fait le point sur le paiement des loyers. Il en découle qu'ils sont tous honorés.

### ❖ Subventions 2022

L'école Diwan de Pontivy a pris contact avec L. GANIVET pour demander une participation de

la commune aux frais de fonctionnement de l'école du fait que 2 élèves résidant à Séglien y sont inscrits.

Auparavant, il n'y avait aucune obligation de verser une subvention pour le fonctionnement mais depuis mai 2021 la loi MOLAC « **oblige les communes de résidence, qui ne disposent pas d'écoles bilingues, à contribuer aux frais de scolarité des écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue (comme les écoles Diwan en Bretagne)** »

Mme LE MOEL représentante de l'école DIWAN est venue en Mairie rencontrer L. GANIVET et A. VAILLIER.

La commune doit calculer le coût de fonctionnement pour la scolarité des élèves de maternelle et des élèves en élémentaire.

A Séglien, le coût de transport des élèves vers les activités scolaires n'est pas à prendre en compte du fait que c'est l'amicale de l'école Arc en Ciel qui prend en charge les déplacements liés aux sorties scolaires et les dépenses liées au transport vers la piscine sont supportés par Pontivy Communauté.

Après calcul des coûts, il en ressort que le coût d'un élève de maternelle s'élève à 1 025.24 euros, et le coût d'un élève en élémentaire s'élève à 180.34 euros pour la commune de Séglien.

C. LE DANVIC trouve dommage, que pour 50 élèves, on arrive à cette situation. Il rappelle qu'au début les écoles DIWAN relevaient d'un enseignement privé.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (1 voix contre / 1 abstention / 10 voix pour) les coûts des frais de fonctionnement suivants :**

- **1 025,24 euros par élève en classe de maternelle**
- **180,34 euros per élève en élémentaire**
- **Et autorise le Maire à signer la convention**

❖ Subvention à l'amicale Laïque

Madame La Présidente de l'Amicale Laïque a fait parvenir en mairie un courrier demandant une participation de la commune aux différentes sorties scolaires organisées cette année.

Ces demandes portent sur :

- Séjour à la ferme pédagogique de 3 jours pour la classe de maternelle
- Sortie accrobranches d'1 journée pour les cycles 2
- Sortie Kayak de 3 journées pour les cycles 3

L. GANIVET rappelle que jusque présent, la doctrine communale établissait que les coûts étaient supportés pour 1/3 par les parents, 1/3 par l'Amicale Laïque et 1/3 par la municipalité.

Etant donné que les parents ont participé en deçà du montant correspondant au 1/3, le mode de calcul a donc été revu

L. GANIVET procède à la présentation du tableau récapitulatif le coût par activité et par élève et les différents modes de calcul avec les 2 options possibles.

Si l'option 1 est retenue cela engendre 1 coût pour la commune à hauteur de 1 852.06 € et l'option 2 à un coût de 2 055.58 €

L. GANIVET précise qu'il est favorable à l'option 1, pas sur le montant mais par principe 1/3 ; 1/3 ; 1/3 c'est une lisibilité plus simple. L'amicale a bénéficié en plus d'une subvention de la part de Pontivy Communauté en 2022.

➤ **Après échange, le conseil municipal à la majorité (4 votes contre / 6 votes pour, 1 abstention : Mme Anne-Laure BERNARD demande à ne pas prendre part au vote du fait de sa présidence à l'amicale laïque) décide :**

- **De valider l'option 2**
- **D'attribuer à l'amicale laïque une subvention pour les sorties scolaires d'un montant de 2 055.58 €.**

❖ **Logement au 9, rue du Murio**

L'agence **immobilière** qui a la charge de la vente, a effectué des visites mais les personnes ne donnent pas de suite car il y a trop de travaux à effectuer. Les acquéreurs potentiels n'arrivent pas à se projeter.

L. GANIVET propose de faire des demandes de devis pour remettre le logement en état (travaux de placo, de peinture, de nettoyage .....). Les élus souhaitent également que des demandes de devis soient faites pour la remise en état.

❖ **Locations de tables et de chaises**

L. GANIVET stipule que la mairie a reçu des demandes de location pour les tables de la salle polyvalente ainsi que les chaises. En effet certains administrés faisant des repas à domicile souhaitent louer le mobilier de la salle polyvalente.

➤ **Après échanges, le conseil municipal décide :**

- **De ne pas mettre à la location les tables de la salle polyvalente**
- **De mettre à la location les anciennes chaises de la salle polyvalente au tarif de 2 euros la chaise**
- **De mettre en place une caution de 150 euros à chaque location**

### **3 – Dossier « Bâtiment au terrain de football »**

Les travaux ont pris du retard mais l'ensemble des travaux est presque terminé. Suite à la dernière réunion de chantier, il reste quelques réserves à lever.

La phase terminale est en cours, le nettoyage global de l'équipement est prévu en fin de semaine. Gros point noir avec le sous-traitant de la société FAHLER pour les volets de la buvette, il prévoit une intervention début juillet.

Le shooting photo prévu par l'architecte est donc encore repoussé.

L'inauguration se prépare, les invitations ont été envoyées (par courrier et par mail).

Plusieurs personnes ont déjà fait part de leur présence (Mme la Sous-préfète, Mme la

Sénatrice, les représentants du Conseil départemental du Morbihan ....)

L. GANIVET demande à J. PENSIVY de mettre sur info locale que les administrés de la commune sont également invités à l'inauguration.

#### **4 – Dossier « Démolition et extension de la Mairie »**

##### ❖ Programmation des travaux

Démolition effectuée sur 2 samedis (1 journée complète + ½ journée) par les élus et bénévoles de la commune. L. GANIVET remercie chaleureusement ces personnes qui ont donné de leur temps et se sont fortement investies.

Intervention de la Lanvaudanaise ce lundi 20 juin pour effectuer les fouilles, leur prochaine intervention est programmée à partir du lundi 27 juin.

P. POMME stipule qu'il va falloir penser à la démolition des toilettes publics.

#### **5 – Commission « Événementiel »**

##### ❖ Fête de la musique 2022

A VAILLIER prend la parole : fête de la musique programmée le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à partir de 18h00 avec le conservatoire de musique. Puis intervention de plusieurs groupes pour terminer la soirée (le dernier groupe débutera vers 22h30).

La remorque servant de podium sera installée sur la place de l'Eglise dès le jeudi soir.

Installation des barnums le vendredi. La société de chasse prend en charge l'organisation du repas et de la buvette.

#### **6 – Tirage au sort des jurés d'assises**

Mme MORCELL Marie-Jannick 6 Kergohan à Séglien a été tirée au sort pour faire partie des jurés d'assises.

Questions diverses :

- Le programme voirie 2022 est terminé
- Devis signés avec Morbihan Energie pour travaux du terrain rue du presbytère (pose de fourreaux pour l'électricité et le Télécom)
- Parc éolien du HOUARN : visite le vendredi 10 juin toute la journée et le samedi 11 juin après-midi par L. GANIVET et P. POMME accompagnés de la société Valéco et de Mme SCHNEIDER (paysagiste) de toutes les personnes résidant dans les habitations se situant dans un rayon de 1 km d'implantation du parc éolien. La restitution de ces visites est prévue le mardi 5 juillet. En compagnie des élus de Silfiac et de Langoëlan
- Pontivy Communauté propose aux communes d'implanter des colonnes enterrées et semi-enterrées pour les ordures ménagères : une réunion avec Mme BERNARD est programmée le vendredi 22 juillet en mairie

- Remerciement à Anne-Laure qui représente dorénavant officiellement la commune en tant que référente au niveau du Pays d'Art et d'histoire. Caroline se propose et est nommée suppléante.
- Conseil communautaire mardi 21 juin à Séglien.
- P. POMME prend la parole pour dire que la rando Pourleth aura lieu le samedi 20 août, voir avec Olivier CONSTANT (maire de SILFIAC) pour demander son accord afin que les randonneurs traversent Silfiac sur environ 1.5 km.
- Une journée nettoyage des chemins de randonnée est programmée le 23 juillet.
- Jeudi 4 août, une balade contée, accessible à partir de 5 ans, est organisée par Pontivy Communauté

Fin de séance à 22h50